

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq février, à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CASTAN, Maire.

Présents : Mmes ALAZET, BENITEZ, BERNA, BERTHOMIEU, DAVID, DILLY, ESTRADE, GRANADOS, PUISSANT, TORTES.

MM BOYER, CASTAN, CORNUCHE, GAUDY, LEFROU, SANCHO, SOSTE.

Excusés : Mmes COLLYN, COSSIA, MARMINIA, MM BRETON, MUNOZ, PALAZY.

Absents : Mme HUC, MM CAYLA, GAIRAUD, RIPOLL.

Procurations : De Mme COSSIA à Mme ESTRADE, De Mme MARMINIA à Mme BERTHOMIEU, De M. MUNOZ à M. SOSTE, De M. PALAZY à M. CASTAN.

Secrétaire de séance : Mme Patricia BERTHOMIEU.

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 21

Date de la convocation : 27/02/2028

Date d'affichage : 27/02/2026

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Patricia BERTHOMIEU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 novembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2025 a été validé par les membres du Conseil Municipal présents.

3) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis la réunion du 13 novembre 2025 M. Le Maire a pris la décision suivante :

22 janvier 2026 : Modification de l'attribution d'une concession dans le cimetière.

4) Aménagement – Approbation de la Révision Générale du PLU

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité à 21 voix pour,

- APPROUVE la révision générale du PLU selon le dossier annexé à la présente.

- DIT que conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal régional ou local diffusé dans le Département.

- DIT que conformément à l'article L 153-22 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera publiée sur le portail national de l'urbanisme et que conformément à l'article L 153-23 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme révisé et la présente délibération deviendront exécutoires dès leur publication sur le portail national de l'urbanisme et leur transmission au Préfet.

- CHARGE Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

5) Ressources humaines - Tableau des effectifs du personnel

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité par 21 voix pour,

- Emet un avis favorable à la proposition de Monsieur Le Maire, avec effet au 09 février 2026,

- Décide que les effectifs seront fixés conformément à l'état du personnel suivant :

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont : Temps non complet budgétaire	Dont : Temps non complet pourvu
ADMINISTRATIF		11,00	10,00		
Directeur Général des Services, 2000 à 10000 Habitants	A	1,00	1,00		
Attaché Principal	A	1,00	0,00		
Attaché Territorial	A	1,00	1,00		
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1,00	1,00		
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1,00	1,00		
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	3,00	3,00		

Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	3,00	3,00		
ANIMATION		9,00	9,00	3,00	3,00
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1,00	1,00		
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	3,00	3,00	1,00 (à 30h hebdo)	1,00 (à 30h hebdo)
Adjoint d'animation	C	5,00	5,00	2,00 (à 30h hebdo)	2,00 (à 30h hebdo)
CULTURE		3,00	3,00	2,00	2,00
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	3,00	3,00	2,00 (à 28h hebdo)	2,00 (à 28h hebdo)
MEDICO-SOCIAL		4,00	4,00		
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	1,00	1,00		
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	3,00	3,00		
POLICE-MUNICIPALE		4,00	3,00		
Chef de service	B	1,00	0,00		
Brigadier-chef principal de police	C	3,00	3,00		
SOCIAL		3,00	3,00	2,00	2,00
Educatrice de jeunes enfants	A	1,00	1,00		
Agent social	C	2,00	2,00	2,00 (à 30h hebdo)	2,00 (à 30h hebdo)
TECHNIQUE		23,00	23,00	5,00	5,00
Agent de maîtrise	C	2,00	2,00		
Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	C	10,00	10,00	1,00 (à 30h hebdo)	1,00 (à 30h hebdo)
Adjoint Technique Territorial	C	11,00	11,00	4,00 (3 à 28h et 1 à 30h hebdo)	4,00 (3 à 28h et 1-à 30h hebdo)
Total Général		57,00	55,00	12,00	12,00

6) Finances – Occupations du Domaine Public - Réseaux et installations ENEDIS.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité par 21 voix pour,

- Valide ce calcul de Redevance ENEDIS,

- Autorise M. Le Maire à les signer et à la Mairie de percevoir les redevances d'Occupation du Domaine Public pour chaque installation, actuelle ou à venir,

- Charge M. Le Maire de faire généralement le nécessaire.

7) Finances – Occupations du Domaine Public – Réseaux et installations GRDF.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité par 21 voix pour,

- Valide ce calcul de Redevance GRDF,

- Autorise M. Le Maire à les signer et à la Mairie de percevoir les redevances d'Occupation du Domaine Public pour chaque installation, actuelle ou à venir,

- Charge M. Le Maire de faire généralement le nécessaire.

8) Finances – Occupations du Domaine Public - Réseaux et installations Télécom

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité par 21 voix pour,

-Valide ce calcul de Redevance Télécom,

- Autorise M. Le Maire à les signer et à la Mairie de percevoir les redevances d'Occupation du Domaine Public pour chaque installation, actuelle ou à venir,

- Charge M. Le Maire de faire généralement le nécessaire.

9) Budget principal M57 : Débat d'orientations budgétaires 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après avoir pris connaissance du rapport relatif aux orientations budgétaires (ROB), annexé.

A l'unanimité par 21 voix pour,

Prend acte des orientations générales du projet de budget 2026.